

C A N A D A

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre des actions collectives)

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO : 500-06-000484-093

JANIE GUINDON

et

GENEVIÈVE GLADU

et

JULIEN LEBOEUF

Demandeurs

c.

BAYER INC.

Défenderesse

---

**DEMANDE POUR AUTORISER LA PUBLICATION DES AVIS AUX MEMBRES**  
(Concernant l'autorisation d'exercer l'action collective)  
(Articles 576 et 579 C.p.c.)

---

À L'HONORABLE GUYLAINE BEAUGÉ, J.C.S., JUGE DÉSIGNÉE POUR ENTENDRE  
TOUTES LES PROCÉDURES RELATIVES À LA PRÉSENTE ACTION COLLECTIVE  
DANS LE DISTRICT DE MONTRÉAL, LES DEMANDEURS EXPOSENT CE QUI SUIT :

I. HISTORIQUE DES PROCÉDURES

1. Tel qu'il appert au dossier de la Cour, le 22 octobre 2009, l'étude Consumer Law Group introduisait le recours *Paton c. Bayer Inc. et als.*<sup>1</sup> (le « **recours Paton** »);
2. Le 24 février 2010, les avocats soussignés introduisaient le recours *Flanagan c. Bayer inc. et als.*<sup>2</sup> (le « **recours Flanagan** »);

---

<sup>1</sup> Numéro de Cour 500-06-000484-093

<sup>2</sup> Numéro de Cour 200-06-000122-104

3. Le 26 mars 2010, le cabinet Merchant Law Group débutait le recours *Éthier c. Bayer inc. et als.*<sup>3</sup> (le « **recours Éthier** »);
4. Le 8 juillet 2010, le recours Flanagan était suspendu;
5. Le 29 novembre 2010, le recours Éthier était suspendu;
6. Le recours Paton a été modifié à trois (3) reprises, soit les 19 août 2010, 28 mai 2015 et 2 février 2017. Suite à ces modifications, les demandeurs ont été ajoutés afin de remplacer Madame Paton;
7. Le recours Paton est donc devenu le dossier des demandeurs Guindon, Gladu et Leboeuf;
8. Le 25 avril 2016, un désistement a été déposé dans le recours Flanagan;
9. Suite à l'audition des 29 et 30 janvier 2018, le Tribunal, le 26 juillet 2018, autorisait l'exercice de l'action collective (le « **Jugement d'autorisation** »), tel qu'il appert au dossier de la Cour;
10. Le 5 septembre 2018, tel qu'il appert du dossier de Cour no 500-09-027802-180, la défenderesse déposait une demande pour permission d'en appeler du Jugement d'autorisation, laquelle demande a été rejetée par la Cour d'appel le 15 novembre 2018;
11. Par le Jugement d'autorisation, les demandeurs ont obtenu le statut de représentants et le Tribunal a déterminé les questions communes à être tranchées ainsi que les conclusions recherchées;
12. Finalement, le 14 février 2019, tel qu'il appert du dossier de Cour, les demandeurs déposaient la demande introductive d'instance;

## II. LA PRÉSENTE DEMANDE

13. Par la présente demande, les demandeurs demandent au Tribunal :
  - a) d'approuver les Avis aux membres, en versions abrégée et détaillée (en français et en anglais), visant à les informer du Jugement d'autorisation et de leur droit de s'exclure de l'action collective;
  - b) d'approuver le Plan de diffusion (en français et en anglais) des Avis aux membres; et

---

<sup>3</sup> Numéro de Cour 500-06-000-503-108

- c) d'approuver le Formulaire d'exclusion (en français et en anglais) et de fixer le délai à l'intérieur duquel les Membres du Groupe pourront exercer leur droit d'exclusion.

– **Les Avis aux membres et le Plan de diffusion**

14. À ces fins, les parties présentent conjointement au Tribunal, aux fins d'approbation, des projets d'Avis aux membres, en versions abrégée et détaillée (en français et en anglais), dénoncés en liasse au soutien de la présente comme **pièce RA-1**;
15. Les Avis aux membres respectent le contenu édicté à l'article 579 C.p.c.;
16. Les parties proposent que les Avis aux membres soient diffusés selon le Plan de diffusion (en français et en anglais), dénoncé au soutien de la présente comme **pièce RA-2**;
17. Le Plan de diffusion proposé prévoit une méthode de diffusion des Avis aux membres permettant de rejoindre le plus grand nombre de membres potentiels;

– **Formulaire d'exclusion**

18. Les Avis aux membres informeront les Membres du Groupe de la méthode et du délai pour s'exclure de l'action collective ainsi que des conséquences entourant l'exercice du droit d'exclusion;
19. Les parties demandent donc au Tribunal de déterminer les modalités du droit d'exclusion des Membres du Groupe;
20. Le Formulaire d'exclusion proposé (en français et en anglais), dénoncé au soutien de la présente comme **pièce RA-3**, devra, une fois complété, être transmis au greffe de la Cour supérieure du Québec, district de Montréal, avec copie aux Avocats du Groupe;

**III. DIVERS**

18. Bien que l'assistance du Fonds d'aide aux actions collectives n'ait pas été sollicitée en l'instance, la présente demande lui a été notifiée, le tout en conformité avec les Règles 58 et 61 R.P.C.S.;
19. La présente demande est dans l'intérêt de la justice et des Membres du Groupe.

**POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :**

**ACCUEILLIR** la présente demande;

**APPROUVER** substantiellement la forme et le contenu des Avis aux membres, en versions abrégée et détaillée (en français et en anglais);

**APPROUVER** substantiellement la forme et le contenu du Plan de diffusion (en français et en anglais) et **ORDONNER** que la diffusion des Avis aux membres soit effectuée en conformité avec celui-ci;

**APPROUVER** substantiellement la forme et le contenu du Formulaire d'exclusion (en français et en anglais);

**FIXER** le délai d'exclusion à soixante (60) jours à compter de la dernière date de publication de l'Avis aux membres en version abrégée;

**LE TOUT** sans frais de justice.

Québec, le 8 mai 2019

  
\_\_\_\_\_  
**SISKINDS, DESMEULES, AVOCATS**  
(Me Erika Provencher)  
erika.provencher@siskindsdesmeules.com  
Avocats des demandeurs

43, rue de Buade, bureau 320  
Québec (Québec) G1R 4A2  
Téléphone : 418-694-2009  
Télécopieur : 418-694-0281  
Notification : notification@siskindsdesmeules.com

---

## DÉCLARATION SOUS SERMENT

---


Je, soussignée, Erika Provencher, avocate, exerçant ma profession au 43, rue de Buade, bureau 320, à Québec (Québec), G1R 4A2, déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis l'un des avocats des demandeurs en la présente instance;
2. Tous les faits allégués à la présente demande sont vrais, au meilleur de ma connaissance personnelle.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ :

  
ERIKA PROVENCHER

Déclaré sous serment devant moi,  
À Québec, le 8 mai 2019

  
Carole Ouellet (#88,822)  
Commissaire à l'assermentation pour tous  
les districts judiciaires du Québec

---

## AVIS DE PRÉSENTATION

---

### AVIS À :

Me Sylvie Rodrigue  
Me Geneviève Bertrand  
Me Marie-Ève Gingras  
Me Chantale Dallaire  
Société d'avocats Torys s.e.n.c.r.l.  
1, Place Ville Marie, bureau 2880  
Montréal (Québec) H3B 4R4  
[srodrigue@torys.com](mailto:srodrigue@torys.com)  
[gbertrand@torys.com](mailto:gbertrand@torys.com)  
[mgingras@torys.com](mailto:mgingras@torys.com)  
[cdallaire@torys.com](mailto:cdallaire@torys.com)  
Notifications : [notifications-mtl@torys.com](mailto:notifications-mtl@torys.com)  
Téléphone : (514) 868-5600  
Télécopieur : (514) 868-5700

**PRENEZ AVIS** que la présente demande sera présentée à l'Honorable juge Guylaine Beaugé, par voie de conférence téléphonique, le **14 mai 2019**, à **8h30**.

Québec, le 8 mai 2019



---

**SISKINDS, DESMEULES, AVOCATS**  
(Me Erika Provencher)  
[erika.provencher@siskindsdesmeules.com](mailto:erika.provencher@siskindsdesmeules.com)  
Avocats des demandeurs

43, rue de Buade, bureau 320  
Québec (Québec) G1R 4A2  
Téléphone : 418-694-2009  
Télécopieur : 418-694-0281  
Notification : [notification@siskindsdesmeules.com](mailto:notification@siskindsdesmeules.com)

C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (CHAMBRE DES  
ACTIONS COLLECTIVES)

NO : 500-06-000484-093

---

JANIE GUINDON

et

als.

Demandeurs

c.

BAYER INC.

Défenderesse

**Demande pour autoriser la publication des  
avis aux membres**

**BB-6852**

**Casier 15**

**Me Erika Provencher**

[erika.provencher@siskindsdesmeules.com](mailto:erika.provencher@siskindsdesmeules.com)

**N/D : 67-095**

Courriel : [notification@siskindsdesmeules.com](mailto:notification@siskindsdesmeules.com)

**SISKINDS, DESMEULES** | **AVOCATS**  
S E N C R L

Les Promenades du Vieux-Québec  
43 rue de Buade, bureau 320  
Québec, (Québec) G1R 4A2

Tél.: (418) 694-2009 Tél.: (418) 694-0281  
[www.siskinds.com](http://www.siskinds.com)